

A transmettre à la personne en charge du dossier  
**TAXE D'APPRENTISSAGE**

80 professionnels formés chaque année

94% de réussite  
aux examens 2015

2 diplômes  
BAC +2 et BAC +3  
reconnus par l'Etat

40 personnes  
au service des stagiaires

Un réseau de  
1500 entreprises

85% d'insertion

## PROGRAMMES

Institut de Promotion Commerciale de la CCI de Bordeaux, l'IPC Vins & Spiritueux est rattaché au réseau Negoventis. Il propose deux diplômes reconnus par l'Etat :

- **Gestionnaire d'Unité Commerciale spécialisée (BAC+2)**
- **Responsable en Commerce International Option wine & web** intégrant le WSET level 3 (BAC+3)

L'école propose également des modules de **formation continue** pour les salariés d'entreprise : connaissance des vins et spiritueux, commercialisation France et international, législation vitivinicole, e-commerce et web marketing du vin...

**IPC**  
Institut de Promotion Commerciale  
10 rue René Cassin - 33049 Bordeaux Cedex  
Tél. : 05 56 79 50 80 - Fax : 05 56 79 52 68  
www.ipc-bordeaux.com



En 2016, pour votre  
**taxe d'apprentissage**  
**choisissez l'IPC**



“Misez sur  
les **talents**  
de demain”



# L'IPC, UN RÉSEAU DE COMPÉTENCES À VOTRE SERVICE

Chaque année, l'IPC forme plus de 80 spécialistes aux métiers de la filière vins & spiritueux, leur donnant les qualifications professionnelles adaptées à vos besoins.

Nos équipes sont à votre écoute pour :

- créer des programmes spécifiques pour la spécialisation de vos salariés en formation continue
- vous inviter à participer à des jurys d'examens
- vous impliquer dans la vie de l'école en vous conviant à des rencontres thématiques et à des conférences
- vous aider à sélectionner des stagiaires correspondant à vos besoins
- vous accompagner dans vos recrutements

## POURQUOI CONFIER VOTRE TAXE À L'IPC ?

La taxe est le seul impôt dont les entreprises ont la libre affectation.

En attribuant votre taxe à l'IPC, vous participez à la qualité de ses programmes pédagogiques et contribuez ainsi au développement des compétences que recherche votre entreprise.

La taxe d'apprentissage a pour objet de faire participer les employeurs au financement des organismes de formation et assurer le développement de l'enseignement technologique, professionnel et de l'apprentissage. Elle est obligatoire et est fixée à 0,68% de la masse salariale.

## Chaque année, votre soutien nous permet de :

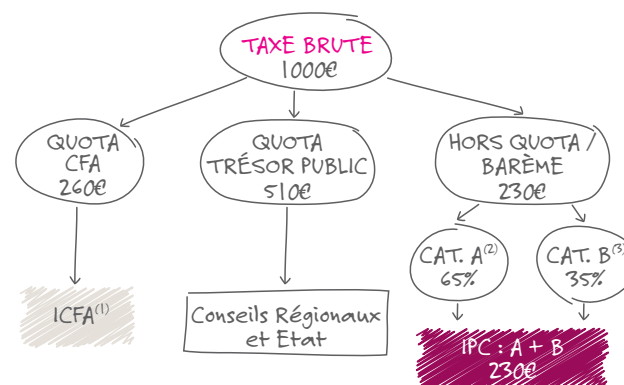
- créer de nouveaux modules de formation
- réaliser des visites en entreprises
- établir des partenariats
- participer à des manifestations de promotion (forums, salons, concours...)
- mettre en place des projets pédagogiques
- recruter de nouveaux collaborateurs et formateurs

## COMMENT VERSER VOTRE TAXE À L'IPC ?

- 1) Complétez le formulaire « souhait de versement » ci-joint et transmettez-le à la personne en charge de la taxe d'apprentissage dans votre entreprise.
- 2) Informez-nous de votre engagement pour un suivi efficace, au 05 56 79 50 80 ou [yann.chaigne@formation-lac.com](mailto:yann.chaigne@formation-lac.com)
- 3) Remplissez le bordereau de versement (à télécharger à partir du 4 janvier sur [www.octaaquitaine.fr](http://www.octaaquitaine.fr)) en indiquant les sommes que vous souhaitez affecter à l'IPC et en précisant votre répartition par catégorie.
- 4) Choisissez de verser votre taxe par le biais de votre organisme collecteur agréé habituel ou en passant par l'OCTA Aquitaine.

L'IPC est habilité à percevoir le HORS QUOTA de la Taxe d'Apprentissage.

Voici comment se répartit la taxe quand vous la versez :



(1) Institut Consulaire de Formation en Alternance de la CCI de Bordeaux (CFA)  
 (2) Niveaux V, IV, III (CAP, BP, BAC PRO, BTS)  
 (3) Niveaux II (Licence)

# “ Souhait de versement ”

Votre versement doit être enregistré au plus tard le 29 février 2016

**Code UAI de l'IPC pour collecter la taxe : 0332915P**

## J'AI LE PLAISIR DE VOUS INFORMER

Nom .....

Prénom .....

Fonction .....

## QUE MON ENTREPRISE

Raison sociale ou nom .....

Code postal .....

Ville .....

## A DÉCIDÉ DE VERSER SA TAXE D'APPRENTISSAGE À L'IPC

habilité à percevoir le HORS QUOTA de la taxe

Pour un montant de ..... euros

### Répartition :

Catégorie A ..... euros

Catégorie B ..... euros

Nom de votre organisme collecteur :

.....